




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le 
ID : 065-216502260-20220919-2022053-DE

Séance du 19 septembre 2022 à 18h

2022/053

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Stéphanie MARQUEZ, Dominique GAYE, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE), Caroline ECORCHON (procuration pour Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 29 août 2022

**DELIBERATION D'AUTORISATION
D'EMPRUNT (taux fixe)**

La présente délibération a pour objet la réalisation d'un prêt à taux fixe de 800.000€ (huit cent mille euros) pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2022.

4 banques ont été consultées :

- La banque postale qui a décliné au dernier moment l'offre, compte tenu que leur barème se situe à un niveau supérieur au taux d'usure.
- La banque des territoires pour des prêts sur 25 ans minimum à un taux de 2,60% dont la durée a été jugée trop longue
- Le crédit coopératif qui ne finance pas les petites collectivités
- La crédit agricole qui a fait une offre sur 15 ans avec un TEG de 2,8171%

M le Maire propose au conseil municipal d'Ibos de réaliser auprès du crédit agricole, un emprunt d'un montant de 800.000€ (huit cent mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

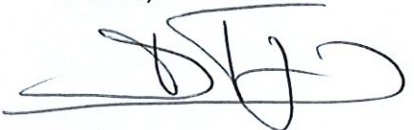
Durée du prêt : 15 ans
Frais : 400 €
Périodicité des échéances : trimestrielle
Montant de l'échéance trimestrielle = 16 386,25 €
Taux nominal du prêt : 2,81%
TEG : 2,8171 %%
Durée = 180 mois

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre), autorise, Monsieur le Maire, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de ces fonds.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....
de la publication le.....
IBOS, le.....
Le Maire,

Le Maire,



Denis FEGNE

Denis FEGNE

